Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20261001-D_2026_130-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 septembre 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	26

Vote
Pour : 27
Contre : /
Abstention : /

N° de la délibération
2026-130

L'an 2026, le 24 septembre à 18h00, le Conseil Communautaire de Poher Communauté, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur TROADEC Christian, à la salle du conseil de la Maison des Services Au Public, place de la Tour d'Auvergne à Carhaix. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers communautaires le 18 septembre 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la communauté de communes le 18 septembre 2026

Présents (22) : Christian TROADEC, Président

Mmes : Isabelle AUFFRET, Isabelle BOULZENNEC, Marie-Laure CLOAREC, Aurore GINOUVES, Hélène GUILLEMOT, Anne-Marie KERDRAON, Annie LE GUEN, Isabelle LE LEON, Sophie LEVENEZ, Viviane MOISAN, Murielle SANQUER

MM : Paul BOUSSARD, Daniel COTTEN, Stéphane COTTY, Didier GOUBIL, Patrice LE DU, Cédric LE MOROUX, Jean-Yves NICOLAS, Xavier PERCHEC, Claude PRIGENT, Rémi ROLLAND

Absents ayant donné procuration (4) : Alexandra FRAYSSE à Isabelle LE LEON, Dominique COGEN à Jean-Yves NICOLAS, Patrick URIEN à Annie LE GUEN, Marie-Christine JAOUEN à Sophie LEVENEZ

Absents (1): Mickael THOMAS

A été nommé secrétaire : Isabelle BOULZENNEC

D 2026-130 Ressources Humaines Régime indemnitaire - Mise à jour du tableau des cadres d'emplois éligibles au RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel)

Rapporteur : Anne-Marie KERDRAON - Technicienne : Sylve HAMONIC

Annexe Tableau des emplois Poher communauté

Le décret n° 2014-513 du 2 mai 2014 a instauré un Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel au sein de la Fonction Publique d'État (RIFSEEP).

Approuvé par délibération du conseil communautaire en date du 28 Juin 2018, le rifseep concerne la majeure partie des agents communautaires. Désormais seuls les assistants d'enseignement artistiques (cat B), intervenant au sein de l'école de musique du Poher, ne sont pas éligibles, et demeurent indemnisés dans un autre cadre réglementaire.

Ainsi, le tableau des cadres d'emplois éligibles au rifseep, doit être mis à jour en cas de création de postes, notamment celui de la direction de la piscine.

Il convient de compléter le tableau de la délibération initiale, en intégrant les cadres d'emplois suivants :

- Attaché de conservation du patrimoine (cat A)
- Conseiller des activités physiques et sportives (cat A)

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20261001-D_2026_130-DE

Cadres d'emplois éligibles au RIFSEEP

Cadres d'emplois	Groupe	Emplois inscrits au tableau des emplois de la collectivité	IFSE			CIA	
			Montant maximal mensuel	Montant maximal annuel	Plafond annuel réglementaire indicatif à l'Etat	Montant maximal brut annuel	Plafond annuel réglementaire indicatif à l'Etat
Attachés Cat A	Groupe 1	Direction générale des services	3017	36 210	36 210	6390	6390
	Groupe 2	Direction adjointe des services	2678	32 130	32 130	5670	5670
	Groupe 3	Responsable de service encadrant ou responsable de pôle	2125	25 500	25 500	4500	4500
	Groupe 4	Responsable de service avec ou sans encadrement, expert, chargé de mission	1700	20 400	20 400	3600	3600
Attaché de conservation du patrimoine Cat A	Groupe 1	Direction	2479	29750	29750	5250	5250
	Groupe 2	Responsable de service encadrant	2266	27200	27200	4800	4800
Ingénieurs Cat A	Groupe 1	Direction	3017	36210	36210	6390	6390
	Groupe 2	Responsable de service encadrant	2677	32130	32130	5670	5670
	Groupe 3	Responsable de service sans encadrement, expert, chargé de mission	2125	25500	25500	4500	4500
Conseillers des Activités Physiques et Sportives Cat A	Groupe 1	Direction	2400	28800	28800	5082	5082
	Groupe 2	Responsable de service encadrant	1916	23000	23000	4058	4058

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20261001-D_2026_130-DE

Educateurs de jeunes enfants Cat A	Groupe 1	Direction	1166	14000	14000	1680	1680
	Groupe 2	Responsable de service encadrant	1125	13500	13500	1620	1620
	Groupe 3	Responsable de service avec ou sans encadrement, expert, chargé de mission	1083	13000	13000	1560	1560
Assistants socio-éducatifs Cat A	Groupe 1	Responsable de service encadrant	1623	19480	19480	3440	3440
	Groupe 2	Responsable de service avec ou sans encadrement, expert, chargé de mission	1275	15300	15300	2700	2700
Rédacteurs Techniciens Animateurs Educateurs des APS Cat B	Groupe 1	Responsable de service avec encadrement, expertise	1456	17 480	17 480	2380	2380
	Groupe 2	Adjoint au responsable de service avec ou sans encadrement, référent	1334	16 015	16 015	2185	2185
	Groupe 3	Expertise- technicité	1220	14 650	14 650	1995	1995
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques Cat B	Groupe 1	Direction	1393	16 720	16 720	2280	2280
	Groupe 2	Adjoint au responsable de service avec/sans encadrement, référent	1246	14 960	14 960	2040	2040
Agents de maîtrise Adjoints techniques Adjoints administratifs Adjoints d'animation Adjoints du patrimoine Cat C	Groupe 1	Encadrement de proximité / expertise	945	11 340	11 340	1260	1260
	Groupe 2	Agents d'exécution	900	10 800	10 800	1200	1200

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20261001-D_2026_130-DE

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuvent la mise à jour du tableau des cadres d'emplois éligibles au rifseep
- Autorisent le Président ou la vice-présidente, chargée des Ressources Humaines à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération
- Autorisent le Président à inscrire les crédits nécessaires au budget.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme :
En communauté de communes, le 24/09/2026
Le Président de Poher Communauté,
Christian TROADEC

